

LA PROFESSION D'ENSEIGNANT

Travailler ensemble pour un partenariat efficace

TABLE DES MATIÈRES

02 Que signifie être un partenaire du GPE ?

02 En bref

03 Comment la profession enseignante contribue à un partenariat efficace

04 Le rôle des enseignants dans les activités du GPE au niveau national

05 Les responsabilités de la profession enseignante

05 L'engagement des enseignants en pratique et comment participer

08 Ressources



QUE SIGNIFIE ÊTRE UN PARTENAIRE DU GPE ?

EN BREF

Les enseignants sont essentiels pour assurer une éducation de qualité à chaque enfant et ils constituent un élément capital pour le Partenariat mondial pour l'éducation. Les représentants de la profession enseignante s'engagent tant au niveau mondial que national pour renforcer le partenariat du GPE, l'améliorer et le rendre davantage inclusif. Les enseignants sont représentés au sein du GPE par l'Internationale de l'éducation, la plus grande organisation de syndicats d'enseignants au monde.

Le GPE soutient l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans sectoriels de l'éducation des gouvernements. Ces plans définissent des réformes et des stratégies sectorielles ayant des implications importantes pour les enseignants. Il est donc essentiel que les enseignants soient impliqués dans le dialogue et les processus décisionnels au niveau national soutenus par le GPE.

Les enseignants sont également les mieux placés pour saisir le déroulement des politiques, plans, programmes et stratégies dans les écoles et les salles de classe, et ce qui pourrait être mis en place pour améliorer leur efficacité.

Comment la profession enseignante contribue à un partenariat efficace

Les enseignants sont une ressource essentielle pour assurer une éducation de qualité à chaque enfant. À ce titre, ils constituent un élément fondamental du Partenariat mondial pour l'éducation ("GPE"). En retour, le GPE favorise la participation des enseignants au dialogue politique au niveau national et mondial en abordant les questions qui sont d'une importance capitale pour eux. Il s'agit notamment de la formation, de la mise à disposition du matériel didactique, du soutien pédagogique, des questions relatives aux programmes d'enseignement, du recrutement et des plans de carrière des enseignants.

Le GPE cherche à mobiliser des partenaires pour agir conformément à l'idée selon laquelle une collaboration inclusive est le moyen le plus efficace d'obtenir des résultats en matière de développement. Les organisations représentant la profession enseignante s'engagent tant au niveau national que mondial pour faire du GPE un partenariat meilleur renforcé, et plus inclusif. Elles participent à « l'évolution » du GPE en pesant sur les stratégies, les politiques et les décisions de financements du GPE à travers ses structures de gouvernance.

Le GPE est régi par un Conseil d'administration multipartite composé de groupes de constitutifs, dont un représentant la profession enseignante. Comme tous les autres, ce groupe choisit un membre titulaire et un membre suppléant pour le représenter au Conseil d'administration du GPE sur une base tournante. Les groupes constitutifs nomment également des membres au sein des divers comités de gouvernance du GPE.

Les enseignants sont représentés au sein du GPE par l'[Internationale de l'Éducation](#), la plus grande organisation de syndicats d'enseignants au monde. Elle représente plus de 32,5 millions d'enseignants, membre des 384 organisations qui la constituent, répartis dans 178 pays et territoires. Les représentants de l'Internationale de l'éducation au Conseil d'administration et au sein des comités du GPE consultent les membres des groupes constitutifs sur les décisions et politiques proposées et pour convenir de leur contribution aux structures de gouvernance du GPE. Pour connaître les membres (titulaires et suppléants) du Conseil d'administration qui représentent la profession enseignante, veuillez cliquer [ici](#). Vous pouvez également en apprendre davantage sur la représentation dans les comités du Conseil d'administration du GPE.

Le GPE soutient l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans sectoriels de l'éducation des gouvernements. Ces plans présentent des réformes et stratégies sectorielles ayant des implications importantes pour les enseignants. Il est donc essentiel que les enseignants soient impliqués dans le dialogue et les processus décisionnels au niveau national soutenus par le GPE.

L'espace dont disposent les enseignants pour participer au dialogue politique varie d'un contexte à l'autre. Cela signifie que les stratégies visant à permettre la représentation des enseignants dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation doivent être adaptées au contexte. Le GPE s'engage à travailler avec les enseignants sur le long terme, afin de promouvoir leur inclusion effective dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation dans les pays partenaires du GPE.

Le rôle des enseignants dans les activités du GPE au niveau national

Au-delà des aspects financiers, les procédures mises en œuvre dans le cadre de financements du GPE doivent avoir un impact plus large au niveau des systèmes. Ces processus du GPE doivent notamment mener à :

- La production de données de meilleure qualité et la mise en œuvre d'une meilleure analyse de celles-ci ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans et politiques sectoriels de l'éducation qui intègrent la dimension de genre ;
- Un financement intérieur suffisant et équitable du secteur de l'éducation ;
- Une meilleure prise en compte des domaines sous-financés telles que l'égalité des sexes ;
- Le renforcement des capacités pour consolider les systèmes éducatifs ;
- Un dialogue politique efficace, harmonisé et inclusif et un soutien des partenaires techniques et financiers aligné sur les priorités nationales ;
- Améliorer la qualité de l'apprentissage et l'adapter pour obtenir des résultats de qualité.

Tous ces domaines sont particulièrement axés sur les populations vulnérables et marginalisées.

Le rôle joué par les enseignants dans le travail du GPE au niveau national varie d'un contexte à l'autre, selon la manière dont ces derniers et les groupes locaux des partenaires de l'éducation sont organisés et selon le degré d'ouverture des gouvernements et des autres partenaires des groupes locaux en ce qui concerne l'engagement des organisations

d'enseignants. Le GPE souhaiterait voir les enseignants représentés dans chaque groupe local en tant que partie prenante essentielle du dialogue politique.

À travers leur représentation dans les groupes locaux, les organisations d'enseignants peuvent aider à la réalisation de diagnostics sectoriels, à l'élaboration des politiques et au suivi de leur mise en œuvre. Compte tenu de leur présence dans les écoles, les syndicats et associations d'enseignants peuvent rapidement identifier les lacunes dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique ou identifier les conséquences imprévues de nouvelles approches qui nécessitent des mesures correctives.

Les représentants de la profession enseignante, lorsqu'ils sont inclus dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation, s'engagent également de manière spécifique dans les processus d'allocation des financements du GPE, y compris les discussions sur la portée des financements du GPE, les modalités de mise en œuvre et la sélection de l'agent partenaire. Ils examinent également et font des retours sur les projets de propositions de financements et participent aux discussions et aux mises à jour sur l'évolution de la mise en œuvre des programmes soutenus par ces financements. Ils peuvent également faire des retours au gouvernement, à l'agent partenaire ou à d'autres partenaires du groupe local s'ils disposent d'informations d'intérêt sur les questions de mise en œuvre. Dans certains pays, les syndicats d'enseignants disposent de représentants locaux formés et de points focaux établis pour assurer le suivi de la mise en œuvre des financements du GPE.

Les responsabilités de la profession enseignante

En 2019, le Conseil d'administration du GPE a adopté une [matrice de responsabilité](#) qui clarifie ce qui est attendu des différentes parties prenantes du GPE pour permettre au partenariat de réaliser sa vision et ses objectifs. Ces responsabilités ont ensuite été intégrées dans la Charte du GPE. Il n'existe pas de responsabilités spécifiques aux représentants de la profession enseignante, mais des responsabilités incombant aux de la société civile partenaires s'appliquent aux enseignants. Il s'agit notamment de :

Pour le partenariat

- Soutenir les efforts pour atteindre les buts et objectifs de l'ODD 4 et de l'ODD 5
- Soutenir l'analyse et le développement du secteur, ainsi que la mise en œuvre et le suivi des plans sectoriels de l'éducation du gouvernement

Pour les financements

- Soutenir les processus et principes du GPE dans la sélection des agents partenaires
- Adhérer et apporter un soutien au champ d'application des programmes de financement, y compris leur traitement et approbation
- Contribuer au suivi des progrès des programmes financés par le GPE.

La capacité à bien assumer ces responsabilités dépend de l'espace fourni par les gouvernements et d'autres partenaires pour que les enseignants s'engagent. Les autres rubriques de ce [portail](#) consacrées aux parties prenantes fournissent des informations sur leurs responsabilités.

L'engagement des enseignants en pratique et comment participer

Vous pouvez découvrir la manière de participer aux processus du GPE dans un pays spécifique de différentes façons :

Vous pouvez trouver des informations sur l'engagement du GPE dans un pays en cliquant sur la section [Où nous travaillons](#) sur le site web du GPE, puis en identifiant le pays. Le partenaire assumant le rôle d'agence de coordination et la personne contact du Secrétariat pour le pays y seront indiqués. Une copie du plan sectoriel de l'éducation du pays sera disponible, ainsi que les documents relatifs aux financements du GPE.

Vous pouvez également contacter un syndicat d'enseignants ou une organisation professionnelle du pays pour savoir s'ils sont représentés dans le groupe local des partenaires de l'éducation ou s'ils sont engagés dans le GPE. Vous pouvez également discuter de la manière dont vous pouvez vous impliquer.

Lorsqu'elles tentent de s'engager dans un dialogue politique, les organisations d'enseignants sont confrontées à divers défis, notamment :

- Sur le plan structurel : il n'existe pas de mécanismes établis de dialogue social et de consultation des travailleurs
- Sur le plan culturel : il existe une perception selon laquelle le seul rôle des syndicats d'enseignants consiste à discuter des salaires et des conditions de travail, et que les questions plus générales de politique éducative sont perçues comme étant « trop techniques ».
- Sur le plan pratique : les organisations d'enseignants peuvent manquer de temps ou de ressources pour s'engager de manière régulière dans le dialogue politique. Elle peuvent également manquer des capacités nécessaires à l'analyse et la planification des politiques.

Le GPE promeut et surveille l'inclusion des organisations d'enseignants dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Toutefois, lorsque des enseignants sont inclus dans le seul but de respecter une norme du GPE, cela ne signifie pas que l'inclusion est significative et efficace. Il est important d'ouvrir la porte à la représentation des enseignants dans les groupes locaux, puis de soutenir un engagement cohérent qui crée la confiance et soutient un engagement significatif au fil du temps.

L'Internationale de l'Éducation aide les organisations d'enseignants à participer au dialogue politique et à la planification du secteur de l'éducation en renforçant leurs capacités d'analyse des politiques et en faisant mieux connaître les processus liés au GPE. Dans certains cas, le Secrétariat du GPE a également aidé les organisations d'enseignants à participer au dialogue politique, et a travaillé avec le gouvernement et d'autres partenaires pour surmonter progressivement les défis d'ordre structurels, culturels et pratiques.

L'influence du GPE varie d'un pays partenaire à l'autre, mais le pouvoir du partenariat peut faire la différence.

RESSOURCES

[Guide des procédures dans les pays](#)

[Principes pour des groupes locaux des partenaires de l'éducation efficaces](#)

[Outils d'auto-évaluation et de performances des GLPE](#)

[Mandat du Secrétariat du PME au niveau des pays](#)

[Mandat des agences de coordination du GPE](#)

[Améliorer le soutien et la participation des enseignants dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation \(en anglais\)](#)

[L'éducation à voix haute \(EoL\)](#)

[Partage de Connaissances et d'Innovations \(KIX\)](#)

LA PROFESSION D'ENSEIGNANT

Travailler ensemble pour
un partenariat efficace

